

INSCRIPTION 2022/2023

NOM : ----- Prénom : -----

Code postal : ----- Ville : -----

Date de naissance : ----- Profession : -----

Email : ----- Portable : --/--/--/--/--

Comment Avez-vous connu l'école ?

Connaissance / Internet / Flyers / Journaux / TV

ELEVES 2021/2022 : OUI / NON

Autres -----

	DISCIPLINES	PROFESSEURS	JOUR	HEURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Règlement TOTAL A fractionner en 5 fois : +10€ adhésion à régler à part	
Somme/ Cheq esp	Nom cheq & Banque
SEPT :	
NOV :	
JANV :	
MARS:	
MAI :	
Adhésion : 10 €	

Facture : Oui / Non (Elle vous sera envoyé par email entre le 15 et le 31 oct , verifiez vos spams)

Les FORFAITS sont :

- Nominatifs
- NON remboursables
- NON échangeables
- Valable pour l'année en cours de septembre 2021 à juin 2022

REGLEMENT & CONTRAT D'ADHERENT

1/ Abonnement de l'adhérent :

- a) L'adhérent bénéficiera des activités de la structure de danse pendant la durée de son abonnement, à partir de la signature du contrat.
- b) L'abonnement est souscrit pour une durée d'une saison de septembre à juin soit 34 cours par discipline.
- c) Dans ce contrat, sont incluses les périodes de fermeture des cours : soit 2 semaines à Noël, 1 semaine en octobre, 2 semaines en février et 2 semaines à Pâques pour les adultes et toutes les vacances scolaires pour les Enfants et Adolescents.
- d) Cours collectifs et stages : la structure se réserve le droit d'annuler si moins de 10 personnes sont inscrites.
- e) En cas d'arrêt pour maladie, de déménagement ou pour tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable.

2/ Obligations de l'adhérent :

- a) En cas de problème de santé, toute personne désirant quand même adhérer à la structure devra fournir un certificat médical justifiant de son aptitude à la pratique de la discipline choisie.
- b) Respecter, les horaires d'accès ainsi que les horaires de début de cours.
- c) Il est strictement interdit d'entrer dans les salles de danse en l'absence du professeur.
- d) Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école de danse.
- e) Il est obligatoire de changer ou d'enlever vos chaussures (semelles propres) avant l'entrée dans la salle de danse.
- f) Les photos et vidéos sont interdites dans les cours, stages...sauf autorisation spécifique du professeur (ex : résumé du cours)

3/ Conseils :

- a) Prévoir un minimum d'affaire afin de ranger tous vos affaires personnelles dans un sac individuel.
- b) Prévoir son propre matériel utile pour votre cours (gourde, serviette...)
- c) Prévoir une tenue adaptée à votre cours de danse.

4/ Règlement du contrat :

- a) L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat, pour le montant correspondant à l'abonnement choisie au verso.
- b) L'acceptation de l'étalement ne saurait remettre en cause le caractère exigible de l'abonnement, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement. **Seule exception, Si nous devons avoir une autre fermeture administrative due au COVID-19 nous n'encaisserons pas la totalité de la cotisation.**
- c) En cas de suspension du contrat pour raisons professionnelles ou tous autres motifs, cela ne modifie en rien le plan de règlement convenu et accepté par l'adhérent lors de sa souscription.

5/ Autorisation :

- J'autorise mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul l'école de danse.
- J'autorise à publier mon image ou celle de mon enfant pour plaquettes et site.

Fait à Saint Martin d'hères, en 2 exemplaires (sur demande de l'adhérent) Le : _____

SIGNATURE (élève majeur ou un parent pour les mineurs):